

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 12 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 06 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absente : Dominique PELLERIN

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Votants : 09

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu de réunion.

- ADHESION D'EGUZON CHANTOME AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME DANS L'INDRE

Le 31 janvier 2022, la commune d'Eguzon Chantôme a demandé son adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre. Le comité du syndicat a accepté l'adhésion de cette nouvelle commune. En application de l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des communes membres doivent émettre un avis. Le maire propose aux élus de se prononcer sur cette adhésion.

Le conseil municipal de la commune de Sacierges Saint Martin approuve l'adhésion d'Eguzon Chantôme.

- BUDGET PRINCIPAL : DOCUMENTS BUDGETAIRES (RESULTATS 2021 ET PREVISIONS 2022)

Le Maire présente le compte de gestion 2021 établi par la trésorerie d'Argenton Sur Creuse. Il correspond au centime près au compte de résultat de la commune.

Après examen des documents comptables, le conseil municipal approuve le compte de gestion de la commune pour l'année 2021 qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un excédent de + 68 056,66 €.
- en section d'investissement, un déficit de – 17 030,37 €.

L'adjointe au maire fait ensuite approuver le compte administratif de la commune qui fait également apparaître les mêmes résultats que ci-dessus.

Si l'on tient compte des résultats de l'année précédente, les reports cumulés sont les suivants :

- un excédent de + 121 675,27 € en section de fonctionnement.
- un déficit de – 33 074,97 € en section d'investissement

Le maire présente ensuite les « restes à réaliser », c'est-à-dire les dépenses et recettes engagées en 2021 et non exécutées comptablement au 31 décembre 2021.

- des restes à réaliser dépenses 2021 pour un montant de 43 792,70 €
- des restes à réaliser recettes 2021 pour un montant de 24 583,69 €

AFFECTATION DE RESULTAT	BU 2022
Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	68 056,66
Résultat antérieur reporté 002	53 618,61
Résultat définitif à affecter	121 675,27
Investissement	
Résultat de l'exercice 2021	-17 030,37
Résultat antérieur reporté 001	-16 044,60
Résultat cumulé 2021	-33 074,97
Restes à réaliser dépenses :	43 792,70
Restes à réaliser recettes :	24 583,69
Solde des restes à réaliser	-19 209,01
Résultat définitif :	-52 283,98
Affectation du résultat :	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068) :	52 283,98
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00
Affectation à l'excédent reporté (002) :	69 391,29

Vote des taxes locales 2022

Le conseil municipal vote les taux des deux taxes pour l'exercice 2022 sans augmentation :

- Taxe foncière (bâti) : 30,30 %
- Taxe foncière (non bâti) : 37,54 %

Budget communal 2022

Après examen du budget proposé, le conseil municipal vote pour 2022 un budget qui s'équilibre :

- section de fonctionnement : 415 839,15 Euros
- section d'investissement : 217 960,14 Euros

- BUDGET ASSAINISSEMENT : DOCUMENTS BUDGETAIRES (RESULTATS 2021 ET PREVISIONS 2022)

Le Maire présente le compte de gestion 2021 établi par la trésorerie d'Argenton Sur Creuse. Il correspond au centime près au compte de résultat de la commune.

Après examen des documents comptables, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget assainissement pour l'année 2021 qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un excédent de + 4 749,50 €
- en section d'investissement, un excédent de + 2 866,80 €.

L'adjointe au maire fait ensuite approuver le compte administratif du budget assainissement qui fait également apparaître les mêmes résultats que ci-dessus.

Si l'on tient compte des résultats de l'année précédente, les reports cumulés sont les suivants :

- un excédent de + 5 190,31 € en section de fonctionnement.
- un déficit de - 4 485,22 € en section d'investissement

Le maire présente ensuite les « restes à réaliser » ; le conseil municipal décide l'affectation des résultats

AFFECTATION DE RÉSULTAT	BU 2022
Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	4 749,50
Résultat antérieur reporté 002	440,81
Résultat définitif à affecter	5 190,31
Investissement	
Résultat de l'exercice 2021	2 866,80
Résultat antérieur reporté 001	-7 352,02
Résultat cumulé 2021	-4 485,22
Restes à réaliser dépenses :	
Restes à réaliser recettes :	
Solde des restes à réaliser	0,00
Résultat définitif :	-4 485,22
Affectation du résultat :	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068) :	4 485,22
Affectation à l'excédent reporté (002) :	705,09

Budget assainissement 2022 :

Le maire présente le budget 2022 du service assainissement ; le conseil municipal l'approuve et le vote en équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 23 563,09 euros
- section d'investissement : 19 692,22 euros

- REDEVANCE OCCUPATION DE DOMAINE PAR ORANGE – ANNEE 2022

Le conseil municipal décide d'appliquer les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2022, à savoir 42,64 €/km pour les artères souterraines et 56,85 €/km pour les artères aériennes, ce qui représente une redevance annuelle totale de mille trois cent six euros et quatre-vingt-huit centimes, arrondie à mille trois cent sept euros (1 307,00 euros) pour la commune de Sacierges St Martin en 2022.

Aérien : 15,499 Km à 56,85 = 881,12 euros

Sous-sol : 9,985 Km à 42,64 = 425,76 euros

Total = 1 306,88 euros

Le conseil charge le maire de procéder à la mise en recouvrement de la somme de 1 307 euros

- QUESTION DIVERSES :

Rappel des projets FAR :

- 1 part de FAR équipement pour achat de matériels au service technique et changement de l'ordinateur du secrétariat de mairie

- 1 part pour les travaux de voirie 2022

Les élus demandent à ce que les dates des réunions de conseil paraissent dans la presse locale : tous les usagers ne consultent pas les panneaux d'affichage ou le site internet de la mairie.

- Fin de séance : 22h30 -